



EDITO

Je vous souhaite à tous et à toutes une très belle année 2026. Que celle-ci vous apporte la santé, le bonheur, la sérénité et la prospérité.

Cette année s'annonce charnière pour notre démocratie, à la veille des élections municipales en mars puis sénatoriales en septembre prochain.

Aujourd'hui, je vous adresse ma lettre d'information qui retrace nos travaux sénatoriaux depuis le mois d'octobre.

A l'issue d'une rentrée parlementaire rythmée par une vie politique bien agitée, le Parlement a pu ouvrir la session ordinaire avec un léger retard. Les travaux sénatoriaux de l'automne ont été marqués par un agenda législatif dense, au premier rang duquel l'examen des textes budgétaires.

Le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la sécurité sociale ont donné lieu à des débats approfondis, au cours desquels notre majorité sénatoriale, dans un souci de maîtrise des comptes publics, a défendu une ligne claire : rejet de toute fiscalité excessive, recherches d'économies et protection de la capacité d'action des collectivités territoriales. Malheureusement, les distorsions politiques ont conduit, à l'issue de la commission mixte paritaire non conclusive, à un rejet, en nouvelle lecture, du projet de loi de finances pour 2026.

En parallèle, nous avons achevé l'examen de la proposition de loi portant création d'un statut de l'élu local. Ce texte est entré en vigueur à la suite de sa promulgation le 23 décembre. Longtemps attendue, cette réforme vise à mieux reconnaître l'engagement des élus, en particulier dans les communes rurales, en sécurisant l'exercice de leur mandat et en améliorant leurs conditions matérielles, sociales et professionnelles. Elle apporte des garanties nouvelles en matière de protection juridique, de conciliation entre vie professionnelle et mandat électif, ainsi que de formation.

Tout au long du mois de janvier j'aurai plaisir à assister aux traditionnelles cérémonies de vœux et partager avec les élus et les habitants d'agréables moments de convivialité. Je vous souhaite une bonne lecture et espère avoir le plaisir de vous rencontrer dans le Département ou de vous accueillir au Sénat.

Bien sincèrement.

Catherine DI FOLCO

AU SÉNAT

L'échec de l'examen du budget de l'État



A l'automne dernier, le Parlement a été saisi pour examen du projet de loi de finances pour 2026. Lors de la première lecture au Sénat, le groupe Les Républicains du Sénat a abordé l'examen de ce texte de loi avec **trois priorités** :

- Refuser le recours excessif aux hausses d'impôts et aux taxes
- Rechercher, dans la deuxième partie du budget, de réelles économies
- Protéger l'investissement et la capacité d'action des collectivités territoriales

Tout au long des débats, nous avons été animés par un souci de maîtrise de nos comptes publics tout en préservant les entreprises, qui sont la source de création de richesses, et les ménages à revenus modestes.

Ce sont au total plus de 6 milliards d'euros de hausses d'impôts qui ont été rejetés par notre groupe par rapport au projet de loi de finances initial proposé par le Gouvernement. Par ailleurs, l'effort demandé aux collectivités territoriales a pu être divisé par deux par la majorité sénatoriale, en passant de 4,6 à 2 milliards d'euros.

La commission mixte paritaire a toutefois échoué à trouver un accord entre nos deux chambres. Malheureusement, le Gouvernement n'a engagé un dialogue qu'avec les forces politiques dont il sollicitait la neutralité, voire la complicité. L'Assemblée nationale pouvant avoir le « dernier mot » a préféré rejeter, en nouvelle lecture, le projet de loi de finances et un projet de loi spéciale a été adopté dans la hâte, la veille des fêtes de fin d'année, afin d'offrir une sécurité budgétaire pour les premières semaines de 2026.

Le Gouvernement a souhaité mettre fin, de façon anticipée, aux débats parlementaires et a opté pour l'adoption du texte par le biais de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution.

Le vote unilatéral d'un budget pour la Sécurité sociale



Après avoir adopté un projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2026 profondément remanié, le Sénat a décidé de rejeter, en nouvelle lecture, ce texte. La version proposée par les députés va à l'encontre des principes défendus par la majorité sénatoriale depuis dix ans.

En effet, avec la suspension de la réforme des retraites, l'exécutif abandonne toute ambition de redressement. Pire : il choisit de laisser aux générations futures une dette colossale, sans stratégie ni vision. C'est un aveu d'impuissance budgétaire. Avec un objectif financier (l'ONDAM) insincère, le gouvernement ne couvre pas les besoins, ni de l'hôpital ni de la médecine de ville. Nous l'avons donc rejeté.

Pour le reste, il se contente de repousser les efforts nécessaires à plus tard, sans réformes structurelles suffisantes et l'augmentation continue des dépenses n'est pas compensée par des économies crédibles.

Considérant que notre protection sociale mérite mieux que des ajustements de court terme, le Sénat a ainsi assumé son rôle de chambre de réflexion et de vigilance financière.

Dire non à ce texte, c'est refuser l'illusion et défendre la vérité des chiffres.

Le Sénat permet à une commune d'être intégrée pour une partie de son territoire à un parc national et pour une autre à un parc régional



A l'occasion des réflexions menées sur la création d'un parc naturel régional (PNR) dans le massif des Maures, certaines communes déjà incluses dans le périmètre du parc national de Port-Cros (PNN) ont émis le souhait d'être également intégrées, pour des zones bien distinctes de leur territoire, au futur PNR des Maures.

Cette situation a mis en lumière la limite du droit actuel, qui ne permet pas à une même commune d'adhérer simultanément, même partiellement, à un PNN et à un PNR, alors même que les réalités de son territoire s'y prêteraient complètement. **Il est apparu que cette difficulté n'était pas propre au département du Var, mais se retrouvait également dans d'autres territoires**, notamment ceux marqués par une forte diversité géographique ou écologique.

Face à cet enjeu, une évolution législative permettant de répondre à ces situations était nécessaire. A l'initiative du groupe les Républicains au Sénat, une proposition de loi visant à permettre à une commune d'être intégrée pour une partie de son territoire à un parc national et pour une autre à un parc régional - à condition que les périmètres ne se recoupent pas - a donc été adoptée.

Lutte contre le communautarisme : le Sénat adopte une proposition de loi constitutionnelle garantissant la prééminence des lois de la République



Depuis plusieurs années, le groupe Les Républicains au Sénat alerte les gouvernements successifs sur la progression constante du communautarisme en France et la difficulté croissante pour tous les acteurs de terrain (directeurs d'école, présidents de clubs sportifs, chefs d'entreprise, directeurs d'hôpitaux, ...), d'y faire face.

Face à ce constat, notre groupe a souhaité déposer une proposition de loi constitutionnelle visant à garantir la prééminence des lois de la République. Très concrètement, les sénateurs proposent d'ajouter à l'article 1er de la Constitution que « **nul individu ou nul groupe ne peut se prévaloir de son origine ou de sa religion pour s'exonérer du respect de la règle commune.** » Cette loi constitutionnelle est une loi d'unité, de concorde et de réconciliation.

Nous ne voulons ni exclure, ni stigmatiser. Nous voulons au contraire agir pour que chacun trouve sa place au sein de la République, dans le respect de la loi commune et par le respect de la loi commune. Ce texte devra être complété par une proposition de loi organique, également déposée par le groupe Les Républicains, afin d'en permettre l'application dans l'ensemble des domaines de la vie sociale et économique. Son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale est désormais en attente.

La création d'un statut de l' élu local



Le Sénat a adopté, à l'unanimité, en deuxième lecture, la **proposition de loi portant création d'un statut de l' élu local**, issue des travaux de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation.

En trois ans, plus de 1 000 maires ont démissionné, traduisant ainsi le profond malaise des élus locaux. Confrontés à une charge de travail toujours plus lourde, à la complexification de leurs missions et à la montée d'un climat de défiance, nombre d'entre eux peinent à concilier engagement public, vie professionnelle et personnelle. Face à ce constat, **la majorité sénatoriale estime primordial de reconnaître, protéger et valoriser l'engagement des élus en instituant un véritable statut de l' élu local.**

Cette proposition de loi poursuit **plusieurs objectifs** :

- Améliorer le **régime indemnitaire** des élus locaux ;
- **Améliorer les conditions** d'exercice de leur mandat et veiller à la conciliation entre vie personnelle, professionnelle et exercice du mandat, en prévoyant notamment le remboursement des frais de garde, l'amélioration du régime des autorisations d'absence ou l'extension de la durée du congé électif ;
- **Sécuriser le parcours des élus et faciliter l'après-mandat** au travers de mesures en faveur de leur reconversion professionnelle ou l'amélioration de leur régime de retraite. Les maires et les élus municipaux sont, chaque jour, le visage de la République sur le terrain. Il est donc essentiel d'apporter des réponses concrètes à leurs attentes et de renforcer la reconnaissance de leur engagement. Un an et demi après le début de son examen au Sénat, il est temps de concrétiser ce texte attendu par l'ensemble des élus locaux.

A l'issue d'une navette parlementaire rythmée par deux lectures dans chaque chambre, la proposition de loi a pu enfin être promulguée le 23 décembre dernier.

SUR LE TERRITOIRE



21 septembre - Foire à Saint-Martin-en-Haut



25 septembre - 75 ans du SYDER



25 septembre - Inauguration de la boulangerie à Chenelette



4 octobre - Manœuvre de nuit des pompiers à Messimy



11 octobre - Inauguration des nouveaux locaux de la médiathèque à La Tour-de-Salvagny



18 octobre - Remise de la Légion d'Honneur à Patrice Verchère



28 octobre - Inauguration de la zone artisanale à Thurins



17 janvier - Sainte Barbe à Sainte-Consoirce

CÉRÉMONIE DES VOEUX



3 janvier 2026 - Vœux à Saint-Martin-en-Haut



4 janvier 2026 - Vœux à Saint-Laurent-de-Mure



6 janvier 2026 - Vœux à Vaugneray



8 janvier 2026 - Vœux de Madame la Préfète et de Monsieur le Président du département du Rhône



9 janvier 2026 - Vœux à la Tour Salvagny



10 janvier 2026 - Vœux à Craponne



10 janvier 2026 - Vœux à Messimy



12 janvier 2026 - Vœux au CDG69



15 janvier 2026 - Vœux à Écully



15 janvier 2026 - Vœux à Saint-Genis-Laval



23 janvier 2026 - Fête de la Sainte Geneviève et vœux du groupement de Gendarmerie départemental du Rhône



24 janvier 2026 - Vœux à Charly

AU SÉNAT



31 octobre - Accueil des élus de Saint Just d'Avray



31 octobre - Visite des élus de Chenelette



19 novembre - Petit déjeuner offert dans les salons de la présidence du Sénat, aux élus du Rhône, dans le cadre du congrès des maires



20 novembre - Visite de l'association des femmes élues du Rhône



21 janvier 2026 - Soutien au peuple iranien



May-Si Yang
Collaboratrice parlementaire

Philippine van der Meulen
Collaboratrice parlementaire

Rappel, la permanence de Messimy est définitivement fermée.

Pour nous contacter par écrit, par téléphone ou par mail voici les coordonnées à enregistrer dans vos fichiers :

Madame Catherine DI FOLCO - Sénateur
Senat - Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard 75291 Paris Cedex 06

Tél. 01 42 34 14 63

c.di-folco@senat.fr - p.van-der-meulen@clb.senat.fr - ms.yang@clb.senat.fr

www.catherinedifolco.com